

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-8

présenté par
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	90 000	0
<i>Dont titre 2</i>	90 000	0
Administration pénitentiaire	90 000	0
<i>Dont titre 2</i>	90 000	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	180 000
<i>Dont titre 2</i>	0	180 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	180 000	180 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

On note une surabondance des personnels affectés à la Chancellerie, dont de nombreux « magistrats qui ne jugent pas » ; et qui gageraient à être affectés dans les juridictions .

Ces économies de frais de personnel pourraient donc servir à renforcer, au titre 2, à la fois les effectifs dans la justice judiciaire c'est à dire dans les tribunaux (pour moitié par le recrutement de magistrats et pour moitié dans celui des greffes) (action 02) et l'administration pénitentiaire (recrutement de surveillants supplémentaires dans les établissements pénitentiaires) (action 01) .